

Avis d'un réseau de citoyens des Hauts de France

Nous avons constaté des contradictions entre les objectifs déclarés dans les nouveaux plans et les réalisations effectives dans la gestion ONF.

Nous demandons **la mise en place de procédures d'évaluations externes de la gestion ONF dans les forêts domaniales** notamment des Hauts de France car par exemple les volumes de prélèvements à l'hectare sont régulièrement excessifs, par exemple dans les coupes d'amélioration (dépassant régulièrement de plus 50% la norme technique et l'usage). Les ventes publiques subissent des revers (jusque parfois 40% d'invendus régulièrement depuis 2 ans, échec aussi pour les vente de bois énergie - les 2 mètres). Les exploitants forestiers expriment aussi des inquiétudes sur de nouveaux modes de gestion ONF, contestables selon eux (coupes rases de trop grande superficie, excès de martelages à l'hectare et incohérences régulières dans les choix de martelage avec risques de chute d'arbres restants ensuite, densité des cloisonnements, gestion des ventes, ...).

Des agents ONF de base expriment des frustrations, des inquiétudes et des désaccords sur les décisions et directives de leurs Directions. Des contestations syndicales notamment du Snupfen y compris national ont été exprimées. Des conflits et rapports tendus entre agents et directeurs existent et aussi entre agents alignés sur leur hiérarchie (enjeu de carrière) et autres plus critiques. Tant des ouvriers que des techniciens contestent certaines consignes et certains choix de leurs directions, locale et régionale. **Des audits de type ressources humaines au sein de l'ONF** révéleront une situation différente des objectifs déclarés et une gestion contestable, avec des arguments réalistes objectifs énoncés par les agents eux-mêmes.

Des procédures de consultation des exploitants forestiers concernés sont aussi nécessaires afin d'améliorer une concrétisation plus conforme aux objectifs énoncés (obligation de résultats compatibles et fidèles aux enjeux et objectifs déclarés).

Des habitants locaux fréquentant les forêts ont mené des pétitions et créé des associations loi 1901 tellement les inquiétudes et critiques sont nombreuses, les Maires de certaines communes inclus dans cette contestation. Il faut créer aussi **des procédures de consultation et de participation citoyenne à des comités de massif pluralistes** où l'ONF échange avec les préfetures, les Communautés de Communes, les Régions, les associations et groupes citoyens.